

Prise en main plaquette Coopérative (PCOOY) – MEF

ISACOMPTA CONNECT

Historique de cette documentation

15/05/2025	Création de la fiche documentaire.

SOMMAIRE

1. PLAQUETTE COOPERATIVE – APPLICATION MODERNISATION DES ETATS FINANCIERS	3
1.1 Application Modernisation des états financiers.....	3
1.2 Activation du passage à la modernisation des états financiers pour un dossier type ‘Coopérative’	3
2. PLAQUETTE ASSOCIATION - ETAT PCOOY.....	4
2.1 Composition de la plaquette.....	4
2.2 Informations complémentaires.....	5
3. ANNEXES COMPTABLES	5
3.1 Paramétrage commun de l’annexe par l’administrateur.....	5
3.2 Première étape : Détermination du type d’annexe.....	6
3.3 Deuxième étape : Détermination des pages de l’annexe	6
3.4 Troisième étape : Complémentation des pages de l’annexe	7

Cette fiche documentaire est réalisée avec la version 24.20.025 d’ISACOMPTA CONNECT. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

1. PLAQUETTE COOPERATIVE – APPLICATION MODERNISATION DES ETATS FINANCIERS

1.1 Application Modernisation des états financiers

Cette plaquette Coopérative applique le règlement ANC 2022-06, voté le 30/12/23 au Journal Officiel. Il introduit plusieurs modifications dans la présentation et le contenu des états financiers :

- Suppression de la technique du transfert de charges.
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel.
- Modification du plan de comptes avec une réduction du nombre de comptes.
- Simplification des modèles d'états financiers.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe.

Cette réforme est obligatoire à compter des **exercices ouverts au 1er janvier 2025 pour tous les dossiers comptables**. Le comptable peut anticiper la réforme pour les clôtures 2024.

1.2 Activation du passage à la modernisation des états financiers pour un dossier type 'Coopérative'

L'activation du passage à la modernisation des états financiers et le choix d'un dossier type coopérative se fait dans le dossier permanent (état DPERY) présent dans les états financiers :

RÉGIME

Impôt sur le revenu : Impôt sur les sociétés :

Dossier de type notaire :

Dossier de type coopérative :

Dossier de type CSE :

Nouveau plan comptable agricole 2020-04 : [Faites clic droit/Aide pour accéder à la documentation.](#)

[F5 pour recalculer](#)

Application de la MEF (modernisation des états financiers) : Date de mise en application :

[Faire F5 pour recalculer](#)

Pour activer la plaquette coopérative MEF (PCOY), il faut

- **cocher la case « dossier type coopérative »**
- **appliquer la modernisation des états financiers** : elle est activée sur l'exercice si :
 - La case 'Application de la MEF' est cochée ET si la date d'application MEF est inférieure ou égale à la date début d'exercice.
 - OU**
 - La date début d'exercice est supérieure au 1^{er} juillet 2025.

2. PLAQUETTE ASSOCIATION - ETAT PCOOY

2.1 Composition de la plaquette

Forme	Libellé	Remarques / Conditions
ATTSTY	Attestation /rapport	Si produite
ACCOOVY	Bilan Actif	Valeurs nettes N/N-1 + Var.Valeur/%
ACCOOY	Bilan Actif	Par défaut N% + N-1/%
PACOOVY	Bilan Passif	Valeurs nettes N/N-1 + Var.Valeur/%
PACOOY	Bilan Passif	Par défaut N% + N-1/%
CRLCOOVY	Compte de résultat	
SIGCOOVY	Soldes intermédiaires de gestion	Si SIG
ACCOOVY	Bilan Actif détaillé	Avec Critères = édition détaillée
PACOOVY	Bilan Passif détaillé	Avec Critères = édition détaillée
CRLCOOVY	Compte de résultat détaillé	Avec Critères = édition détaillée
SIGCOOVY	Soldes intermédiaires de gestion détaillés	Avec Critères = édition détaillée
AXCSOMY	Sommaire annexe	
<i>En attente</i>	<i>Règles et méthodes comptables</i>	Si produite (Simplifié, Base)
AXCINDNRTY	Indemnités de non-rétablissement	Si produite (Simplifié, Base)
AXCIMMINCY	Immobilisations incorporelles	Si produite (Simplifié, Base)
AXCINFFLLY	Filiales et participations	Si produite (Simplifié, Base)
AXCFLLPRTY	Filiales et participations	Si produite (Simplifié, Base)
AXCINFFLLY	Filiales et participations	Si produite (Simplifié, Base)
AXCPRORCPY	Participations organismes coop.	Si produite (Simplifié, Base)
AXCCBY	Crédits-bails	Si produite (Simplifié, Base)
AXCSTCY	Etat des stocks	Si produite (Simplifié, Base)
AXCELMFNGY	Eléments fongibles	Si produite (Simplifié, Base)
AXCOPENLIY	Entreprises liées	Si produite (Base)
AXCKSCLY	Capitaux propres	Si produite (Simplifié, Base)
AXCKSCLCOY	Décomposition capital social	Si produite (Simplifié, Base)
AXCEXDFCOY	Excédents et déficits coop.	Si produite (Simplifié, Base)
AXCINFACTY	Informations sur les actions	Si produite (Simplifié, Base)
AXCVKPCOY	Tableau variation des capitaux propres	Si produite (Simplifié, Base)
AXCVNSBPBY	Ventilation des subventions publiques	Si produite (Simplifié, Base)
AXCPRPRRY	Provisions parts et ristournes	Si produite (Simplifié, Base)
AXCENGY	Engagements	Si produite (Simplifié, Base)
AXCVCAAY	Ventilation du chiffre d'affaires	Si produite (Base)
AXCDTTGRNY	Dettes garanties par des sûretés réelles	Si produite (Base)
AXCHNRCACY	Honoraires commissaires aux comptes	Si produite (Base)
AXCCSSPRQY	Caisses de péréquation	Si produite (Simplifié, Base)
AXCEFFY	Les effectifs	Si produite (Simplifié, Base)
AXCCMMY	Commentaire	Si produite (Simplifié, Base)
<i>En attente</i>	<i>Comptes de régularisation - Passif Comptes de régularisation - Actif Etat des créances Etat des échéances des dettes Etat des provisions Etat des dépréciations Charges et produits exceptionnels Etat des immobilisations</i>	

Forme	Libellé	Remarques / Conditions
	<i>Etat des amortissements</i> <i>Crédit d'impôt</i> <i>Répartition de l'impôt sur les bénéfices</i> <i>Affectation du résultat</i> <i>Ecart de réévaluation</i>	
SOMMAIR1Y	Sommaire	

2.2 Informations complémentaires

2.2.1 Sélection de la plaquette

Cochez les options selon le besoin de la plaquette.

CHOIX POUR LA PRÉSENTATION DU BILAN

Par défaut Présentation Actif colonne "Valeurs brutes, amortissements et dépréciations, valeurs nettes"
Présentation Passif colonne "Valeurs"

Présentation Actif "Valeurs nettes"
Présentation Passif "Valeurs"
Variation N/N-1 (En valeur et en pourcentage)

DIVERS - NON ANALYTIQUE

F5 pour recalculer

- Editer l'attestation/rapport
 Editer les soldes intermédiaires de gestion
 Masquer l'édition de l'annexe comptable
 Masquer les éditions détaillées

LIBELLÉ À SPÉCIFIER SUR L'ÉDITION

- Edition provisoire
 Autre :

2.2.2 Sélection des postes

Compléter les renvois :

RENOIS

	Montant N	Montant N-1
(2) Dont produits concernant les entités liées	0,00	0,00
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	0,00	0,00

3. ANNEXES COMPTABLES

3.1 Paramétrage commun de l'annexe par l'administrateur

Les paramètres communs sont des paramètres identiques à tous les dossiers. Ils sont renseignés par le responsable de la méthode dans l'état ZPANN présent dans l'onglet *Annexes*.

Le paramétrage réalisé dans l'état ZPANN permet :



- D'appliquer des options identiques à tous les dossiers du serveur.
- D'harmoniser la méthode de votre cabinet / AGC pour l'établissement de l'annexe.

Par défaut, un pré-remplissage des annexes est fait pour les dossiers. Il est possible de le désactiver pour tous les nouveaux dossiers :

CONTENU DE L'ANNEXE (NOUVEAU DOSSIER)

Dans le cas des nouveaux dossiers, un pré remplissage des informations est réalisé. Seuls les nouveaux dossiers sont concernés.

Désactiver le pré-remplissage des éléments de l'annexe des comptes annuels

Voir fiche documentaire « [Paramètres communs Annexes – ZPANN](#) »

3.2 Première étape : Détermination du type d'annexe

Il existe différents types d'annexes : Base, Simplifiée ou encore Abrégée.

La définition du type est réalisée en fonction des critères suivants :

- Total du bilan.
- Montant du chiffre d'affaires.
- Effectif.

ISACOMPTA CONNECT propose le type d'annexe à produire.

Exemple :

Seuils pour la détermination de l'annexe (2 critères sur 3)					
Total du bilan :	369 988	Chiffres d'affaires :	921 065	Nombre de salariés :	9,00
	Dispense	Abrégée	Simplifiée	Base	
Micro-entreprise	Total bilan <= 450 000 Total CA net <= 900 000 Nombre salariés <= 10				
Petite entreprise		Total bilan <= 7,5 M Total CA net <= 15 M Nombre salariés <= 50	Total bilan <= 7,5 M Total CA net <= 15 M Nombre salariés <= 50		
Moyenne entreprise		Total bilan <= 25 M Total CA net <= 50 M Nombre salariés <= 250		Total bilan <= 25 M Total CA net <= 50 M Nombre salariés <= 250	
Autre entreprise dépassant 2 des 3 seuils		Total bilan > 25 M Total CA net > 50 M Nombre salariés > 250		Total bilan > 25 M Total CA net > 50 M Nombre salariés > 250	

En fonction des chiffres du dossier, ISACOMPTA CONNECT va proposer l'annexe à produire à la première entrée.

Vous pouvez modifier le choix :

Utilisation de l'annexe *Ctrl F5 pour accéder à la saisie*

Liste des éléments de la variable	
Code	Libellé
1	abrégée
2	simplifiée
3	base



Si « dispense » de l'annexe comptable alors cochez la case suivante en sélection de la plaquette :



Masquer l'édition de l'annexe comptable

3.3 Deuxième étape : Détermination des pages de l'annexe

Choisissez les pages présentes dans l'annexe.

Annexe au bilan et au compte de résultat	Choix	Liste des éléments de la variable
Règles et méthodes comptables	▼ Produits	Rechercher
Immobilisations incorporelles	▼	Code
Tableau des immobilisations	▼ Produits	Libellé
Tableau des amortissements	▼ Produits	1
Dépréciations	▼	2
		3

Faites F5 pour accéder aux pages à la fin de la sélection du contenu de l'annexe

3.4 Troisième étape : Complémentation des pages de l'annexe

ISACOMPTA CONNECT propose une annexe des comptes annuels pré-alimentée directement par les éléments de la comptabilité et/ou de la liasse fiscale.

Défilez les pages de l'annexe et complétez les imprimés :

- Saisie de données complémentaires.
- Saisie de commentaires.
- Edition de tableaux...

Les règles et méthodes comptables précisent que les comptes annuels ont été établis conformément à la modernisation des états financiers : règlement n° 2022-06.

Les comptes annuels au [] ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,